

## Communiqué de presse

Berne, le 2 mars 2018

### **Réforme de la prévoyance vieillesse**

## **Proposition du Conseil fédéral nécessitant correction**

**Lors de la mémorable votation populaire du 24 septembre 2017, le peuple suisse et les cantons se sont prononcés contre le relèvement de 0,6 pour cent des taux de TVA au profit de l'AVS. Le fait que le Conseil fédéral en vienne, six mois plus tard, à proposer carrément une hausse de 1,7 pour cent des taux de TVA, est non seulement difficile à comprendre, mais laisse des questions sans réponse quant à la conception de la démocratie. Si le Conseil fédéral ne procède pas lui-même à des corrections substantielles, c'est le Parlement qui devra le faire. Faute de quoi la réforme de l'AVS sera exposée à un nouveau fiasco.**

Pour l'Union suisse des arts et métiers usam, il importe que la réforme de l'AVS obéisse au principe de la symétrie des sacrifices. L'usam est prête à accepter une hausse de 0,6 pour cent de la TVA en contrepartie du relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes. Mais on ne saurait en attendre davantage, ni de la part de l'économie ni des consommateurs. Le tort que cela causerait à notre place économique, à la prospérité et à l'emploi en Suisse serait trop important. L'usam préconise depuis longtemps une réforme rapide et sobre de l'AVS qui soit centrée sur les éléments indispensables. Une telle réforme doit stabiliser les finances de l'AVS pour cinq ans au moins. Une hausse supplémentaire de 0,6% de la TVA combinée avec le relèvement de l'âge de la retraite des femmes y suffit amplement.

L'usam est résolument opposée aux mesures de compensation liées au relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Le déficit financier de l'AVS prend une telle ampleur que les économies obtenues grâce au relèvement de l'âge de la retraite des femmes doivent servir entièrement à l'assainissement de l'AVS. Il n'est tout simplement plus possible de financer une nouvelle extension des prestations. Le projet de prévoyance vieillesse 2020 a très clairement montré que des mesures de compensation telles que le supplément de rente de 70 francs qu'il prévoyait n'accroissent pas les chances de succès d'un projet, mais incitent plutôt à le rejeter. C'est une erreur qu'il faudrait ne pas répéter.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

**Kurt Gfeller**, vice-directeur, tél. 031 380 14 31, mobile 079 207 83 68

Plus grande organisation faitière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.